

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 12 MARS 2015 A BRAS

Les Conseillers Communautaires donneront leur approbation sur le compte rendu de la séance du Conseil Communautaire du 29 Janvier 2015.

FINANCES

1- Approbation du Débat D'orientations Budgétaires.

La Présidente présentera les orientations budgétaires pour l'exercice considéré et, éventuellement, les exercices suivants.

Il permettra aux élus d'exprimer leurs vues sur une politique budgétaire d'ensemble.

Il permet également à la Présidente de faire connaître les choix budgétaires et les modifications à envisager par rapport au budget antérieur.

Le Conseil Communautaire devra prendre acte que le Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2015 a bien eu lieu.

(cf. projet de délibération et de document en annexe)

HABITAT

2- Approbation du Renouvellement du Programme d'Intérêt Général d'Amélioration de l'Habitat pour 2015/2018.

Monsieur Sébastien BOURLIN, 1^{er} Vice-Président en charge de la compétence « Habitat » proposera au conseil :

- D'approuver le renouvellement du Programme D'intérêt Général d'Amélioration de l'habitat pour une durée de 3ans
- D'approuver les objectifs qualitatifs et quantitatifs présentés.
- D'autoriser la Présidente à lancer la consultation pour la désignation d'une équipe de suivi et d'animation de ce dispositif.
- D'autoriser le Président à solliciter une subvention de 35 % auprès de l'ANAH pour le financement de l'équipe d'animation.
- D'autoriser le Président à signer l'ensemble des conventions relatives à la mise en place de ce dispositif.

(cf. projet de délibération en annexe)

ELIMINATION ET VALORISATION DES DECHETS

3- Autorisation donnée à la Présidente pour signer une nouvelle convention de reprise des lampes usagées collectées par les Communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

Monsieur le Vice-Président rappellera que la Communauté de Communes Sainte Baume Mont Aurélien a signé en octobre 2009 (délibération n° 667 du 22 octobre 2009) avec l'organisme coordonnateur agréé « OCAD3E » une convention pour la collecte sélective des lampes usagées. Cette convention a été signée pour une durée de trois ans, renouvelable une fois par tacite reconduction et pour la même durée.

OCAD3E a obtenu le renouvellement de son agrément comme éco-organisme coordonnateur notamment pour les lampes usagées pour la période 2015-2020 - sur la base d'un nouveau cahier des charges et d'un nouveau barème. L'arrêté a été signé le 24 décembre 2014 par le Ministère de l'écologie, le Ministère de l'intérieur et le Ministère de l'économie.

En accord avec les associations qui représentent les collectivités et le Ministère de l'Ecologie, OCAD3E a décidé de résilier de façon anticipée au 31 décembre 2014 la convention qui nous lie à l'Eco-organisme. Il faut donc signer une nouvelle convention dont la durée coïncidera avec la durée du nouvel agrément d'OCAD3E (1/1/2015 au 31/12/2020).

Les grandes lignes du barème 2015-2020 de la filière lampes sont :

- Un soutien à l'investissement pour l'achat d'une armoire « DMS » ou construction d'un local permettant le stockage des conteneurs de lampes usagées à l'abri des intempéries sous certaines conditions.
- Soutien à la mise à jour du guide de tri destiné aux habitants et mise à jour du site Internet.

Donc, il sera proposé d'autoriser madame madame la Présidente à signer une convention de reprise des lampes usagées, version 2015-2020.

(cf. projet de délibération et conventions en annexe)

DIVERS

4- Compte Rendu des décisions prises, du 1^{er} Septembre 2014 au 31 Janvier 2015, par la Présidente, en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération en date du 24 avril 2014.

(cf. liste en annexe)

ANNEXES / PROJET DE DELIBERATIONS

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015

Vu le code Général des collectivités Territoriales et notamment son article L 2312-1 ;

Vu la circulaire N° NOR/INT/B/93/00052/C du 24 Février 1993 précisant que la teneur du débat d'orientations budgétaires est retracée dans une délibération distincte de l'assemblée ;

Vu le règlement intérieur du Conseil Communautaire ;

La Présidente expose au Conseil que le Débat d'Orientations Budgétaires porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré et, éventuellement, les exercices suivants.

Il s'insère dans les mesures d'informations du public sur les affaires locales et permet aux élus d'exprimer leurs vues sur une politique budgétaire d'ensemble.

Il permet également à la Présidente de faire connaître les choix budgétaires et les modifications à envisager par rapport au budget antérieur.

Considérant que dans les EPCI de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci,

Ayant entendu l'exposé de la Présidente,

Le Conseil Communautaire prend acte que le Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2015 a bien eu lieu.

APPROBATION DU RENOUELEMENT DU PROGRAMME D'INTERET GENERAL D'AMELIORATION DE L'HABITAT

Notre Communauté de Communes a déjà expérimenté deux Programmes d'intérêt généraux pour l'amélioration de l'Habitat, en 2009-2011 puis 2012-2015.

Pour rappel le PIG est un outil qui permet de réhabiliter le parc privé dégradé, occupé ou vacant, en maîtrisant le niveau de loyers dans les logements locatifs et en favorisant le maintien à leur domicile des personnes âgées ou en situation de handicap.

Ce dispositif permet aux propriétaires de ces logements de recevoir des aides financières importantes de l'ANAH, de la Communauté de Communes, du Conseil Général du Var, du Conseil Régional et de bénéficier de l'accompagnement d'une équipe de suivi d'animation mise à disposition gratuitement sur chaque projet.

Le dispositif actuel s'achèvera le 20 avril 2015

Au vu des résultats et des actions spécifiques menées dans le cadre du dispositif, les élus et les partenaires financiers se sont montrés favorables à la reconduction du Programme. Les élus ont souhaité poursuivre une politique plus interventionniste en renforçant l'intervention afin de cibler et toucher effectivement les propriétaires bailleurs.

L'étude pré-opérationnelle pour le renouvellement du programme a été diligentée en novembre 2014.

Le diagnostic a confirmé l'importance du potentiel de logements à améliorer sur notre territoire et a permis de localiser à la parcelle 213 immeubles dégradés sur l'ensemble des 8 communes de notre territoire.

Par ailleurs, Il est à noter que :

- 2 739 propriétaires occupants sont éligibles aux aides de l'Anah
- 839 Propriétaires Occupants vivent en dessous du seuil de pauvreté.
- 2 215 logements ont été identifiés comme énergivores
- 6% des logements sont potentiellement indigne est concentré dans le parc ancien.
- 1 750 ménages vivent dans un logement indigne.

Pour la période 2015 – 2018, 3 enjeux ont été validés en commission habitat

- L'Habitat indigne. Le futur PIG traitera prioritairement les immeubles fléchés et cartographiés à la parcelle dans le diagnostic en lien avec les communes.
- La performance énergétique,
- L'adaptation des logements pour le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées.

Les objectifs quantitatifs du futur PIG sont : 185 logements à réhabiliter en 3 ans qui se répartissent de la manière suivante :

	Année 1	Année 2	Année 3	TOTAL
Logements indignes et très dégradés traités	11	15	18	44 log
- dont logements indignes PO	2	2	3	7 log
- dont logements indignes PB	4	5	6	15 log
- dont logements très dégradés PO	2	2	3	7 log
- dont logements très dégradés PB	4	5	6	15 log
Autres logements de propriétaires bailleurs (hors LHI et TD)	14	19	22	55 log
Logements de propriétaires occupants (hors LHI et TD)	22	30	34	86 log
- dont aide pour l'autonomie de la personne	6	9	10	25
Total des logements PO bénéficiant de l'aide du FART	15	21	25	61
Total des logements PB bénéficiant de l'aide du FART	8	11	13	32 log
Répartition des logements PB par loyers conventionnés	21	30	34	85
- loyer intermédiaire	8	13	24	45
- loyer conventionné social/très social	7	11	22	40

L'enveloppe budgétaire liée au subventionnement de ces travaux est d'environ 450.000 € par an.

La mise en place d'une équipe de suivi et animation du programme est nécessaire.
Le coût global de cette mission est estimé à 100.000 € par an.
Une subvention de l'ANAH de 35 % sera sollicitée pour le financement de cette mission.

Où cet exposé, il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'approuver le renouvellement du Programme d'Intérêt Général d'amélioration de l'habitat sur l'ensemble du territoire communautaire pour une durée de trois ans.
- D'approuver les objectifs qualitatifs et quantitatifs présentés.
- D'autoriser la Présidente à lancer la consultation pour la désignation d'une équipe de suivi et d'animation de ce dispositif.
- D'autoriser le Président à solliciter une subvention de 35 % auprès de l'ANAH pour le financement de l'équipe d'animation.
- D'autoriser le Président à signer l'ensemble des conventions relatives à la mise en place de ce dispositif.
- De prévoir les crédits au Budget 2015.

**AUTORISATION DONNEE A LA PRESIDENTE POUR SIGNER UNE NOUVELLE
CONVENTION DE REPRISE DES LAMPES USAGEES COLLECTEES PAR LES
COMMUNES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

Monsieur le Vice-Président rappelle que la Communauté de Communes Sainte Baume Mont Aurélien a signé en octobre 2009 (délibération n° 667 du 22 octobre 2009) avec l'organisme coordonnateur agréé « OCAD3E » une convention pour la collecte sélective des lampes usagées. Cette convention a été signée pour une durée de trois ans, renouvelable une fois par tacite reconduction et pour la même durée.

OCAD3E a obtenu le renouvellement de son agrément comme éco-organisme coordonnateur notamment pour les lampes usagées pour la période 2015-2020 - sur la base d'un nouveau cahier des charges et d'un nouveau barème. L'arrêté a été signé le 24 décembre 2014 par le Ministère de l'écologie, le Ministère de l'intérieur et le Ministère de l'économie.

En accord avec les associations qui représentent les collectivités et le Ministère de l'Ecologie, OCAD3E a décidé de résilier de façon anticipée au 31 décembre 2014 la convention qui nous lie à l'Eco-organisme. Il faut donc signer une nouvelle convention dont la durée coïncidera avec la durée du nouvel agrément d'OCAD3E (1/1/2015 au 31/12/2020).

Les grandes lignes du barème 2015-2020 de la filière lampes sont :

- Un soutien à l'investissement pour l'achat d'une armoire « DMS » ou construction d'un local permettant le stockage des conteneurs de lampes usagées à l'abri des intempéries sous certaines conditions.
- Soutien à la mise à jour du guide de tri destiné aux habitants et mise à jour du site Internet.

Monsieur le Vice-Président propose d'autoriser madame la Présidente à signer une convention de reprise des lampes usagées, version 2015-2020.

Où cet exposé, et après avoir pris connaissance de la convention et de ses annexes, il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'autoriser Madame la Présidente à signer la convention de collecte séparée des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers (DEEE), version 2015-2020 et ses annexes.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES DU 1^{er} SEPTEMBRE 2014 AU 31 JANVIER 2015
PAR LA PRESIDENTE EN VERTU DE LA DELEGATION DE SIGNATURE
(DELIBERATION DU 24.04.2014)

DP OM 2014 / N°104 du 01.10.2014 - Signature de l'avenant N°2 relatif à la construction d'une déchetterie sur la commune de Nans les Pins avec le **Groupeement Eiffage Travaux Publics / GTPV / ARTP** sis ZI les Consacs 84 Rue Saint Jean 83170 Brignoles, pour un montant global de 20 042,40€ HT.

DP PTE 2014 / N°105 du 23.10.2014 - Signature d'un marché en trois lots pour le mobilier de la crèche de Pourcieux.

Lot N°1 : Mobilier équipement et jeux Petite Enfance avec la société **WESCO**, Route de Cholet 79141 Cerizay, pour un montant de 10 533,57 €.

Lot N°2 : Mobilier de bureau avec la société **TECHNI CONCEPT**, 1026 Route de Draguignan, BP 28 83720 Trans en Provence, pour un montant de 3 489,21 € HT.

Lot N°3 : Mobilier de cuisine et électroménager avec la société **SERAFEC**, domaine Ste Claire Rue André Ampère 83160 La Valette du Var, pour un montant de 14 690,15 €.

DP DEV 2014 / N°106 du 27.10.2014 - Signature d'un marché avec la société **URBANIS** sise 26 Cours Pierre Puget 13006 Marseille concernant Etude pré-opérationnelle pour la mise en place d'un Programme d'Intérêt Général d'amélioration de l'habitat et de lutte contre la précarité énergétique pour un montant de 20 360,00 € HT.

DP PTE 2014 / N°107 du 10.12.14 - Signature de l'avenant N°1 relatif au lot N°2 gros œuvre du marché de travaux en vue de la création d'une structure d'accueil Petite Enfance sur la commande de Pourcieux avec la société **GTPV** sise Zac des Ferrières 83490 Le Muy, pour un montant de 515,00 € HT.

DP PTE 2014 / N°108 du 10.12.14 - Signature de l'avenant N°1 relatif au lot N°9 (électricité – courants forts et faible) du marché de travaux en vue de la création d'une structure d'accueil Petite Enfance sur la commande de Pourcieux, avec la société **POURRIERE** sise 869 Avenue des 5 Ponts 83470 Saint Maximin pour un montant de 2 398,60 € HT.

DP PTE 2014 / N°109 du 10.12.14 - Signature de l'avenant N°1 relatif au lot N°1 (VRD – aménagements extérieurs) du marché de travaux en vue de la création d'une structure d'accueil Petite Enfance sur la commande de Pourcieux, avec la société **COLAS MIDI MEDITERRANEE** sise 173 Avenue de Bruxelles 83507 La Seyne sur Mer, pour un montant de 4 045,00 € HT.

DP PTE 2014 / N°110 du 10.12.14 - Signature de l'avenant N°2 relatif au lot N°1 (VRD – aménagements extérieurs) du marché de travaux en vue de la création d'une structure d'accueil Petite Enfance sur la commande de Pourcieux, avec la société **COLAS MIDI MEDITERRANEE** sise 173 Avenue de Bruxelles 83507 La Seyne sur Mer, pour un montant de 620,00 € HT.

DP PTE 2014 / N°111 du 10.12.14 - Signature de l'avenant N°1 relatif au lot N°6 (Menuiseries Intérieures Bois) du marché de travaux en vue de la création d'une structure d'accueil Petite Enfance sur la commande de Pourcieux, avec la **MENUISERIE JEAN LUC FABRET** sise 173 Quartier La Tour 83170 Brignoles, pour un montant de 485,00 € HT.

DP PTE 2014 / N°112 du 10.12.14 - Signature de l'avenant N°2 relatif au lot N°6 (Menuiseries Intérieures Bois) du marché de travaux en vue de la création d'une structure d'accueil Petite Enfance sur la commande de Pourcieux, avec la **MENUISERIE JEAN LUC FABRET** sise 173 Quartier La Tour 83170 Brignoles, pour un montant de 1 030,00 € HT.

DP PTE 2015 / N°113 du 20.01.15 - Signature du marché relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une structure d'accueil Petite Enfance sur la commune de Bras et un Relais Assistantes Maternelles (tranche conditionnelle) avec le groupement **Annie NOVELLI / SARL EFFIDOMUS / BEATRIC MASSEL / AD INGENIERIE ETIENNE ATGER** sis 536 route de Fréjus 83430 Le Muy pour un montant de 52 190,00 € HT pour la tranche ferme ainsi que 10 710,00 € HT pour la tranche conditionnelle.